

**Organisation Mondiale de la Santé**  
**Série de Rapports techniques**  
**N° 12**

**COMITÉ D'EXPERTS**  
**POUR L'UNIFICATION**  
**DES PHARMACOPÉES**

**Rapport sur la cinquième session**

*Genève, 26 septembre – 5 octobre 1949*

	Pages
1. Sujets provenant du rapport sur la quatrième session . . .	3
2. Préparation de la <i>Pharmacopoea internationalis</i> (Ph.I.) . . .	4
3. Consultations avec d'autres comités d'experts . . . . .	9
4. Autres questions . . . . .	10
Annexe 1. Monographies à faire figurer en supplément . . .	12

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

PALAIS DES NATIONS

GENÈVE

Mai 1950

## COMITÉ D'EXPERTS POUR L'UNIFICATION DES PHARMACOPEES

### Cinquième session

#### *Membres :*

M. H. Baggesgaard-Rasmussen, Ph.D., Professeur de Chimie pharmaceutique à l'Ecole danoise de Pharmacie, Copenhague, Danemark ; Membre de la Commission de la Pharmacopée danoise

Professor E. Fullerton Cook, Pharm.D., Chairman, Committee of Revision of the Pharmacopoeia of the United States of America, Philadelphie, Pa., Etats-Unis d'Amérique

M. I. R. Fahmy, Ph.D., Professeur de Pharmacognosie, Université Fouad I<sup>er</sup>, Le Caire, Egypte ; Secrétaire de la Commission de la Pharmacopée égyptienne

M. H. Flück, Docteur ès Sciences naturelles, Professeur de Pharmacognosie à l'Ecole Polytechnique Fédérale, Zurich, Suisse ; Membre de la Commission fédérale de la Pharmacopée

D<sup>r</sup> C. H. Hampshire, Secretary, British Pharmacopoeia Commission, General Medical Council Office, Londres, Royaume-Uni (*Président*)

D<sup>r</sup> R. Hazard, Professeur de Pharmacologie et de Matière médicale à la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, France ; Membre de la Commission permanente du Codex

M. D. van Os, Docteur ès Sciences naturelles, Professeur de Chimie pharmaceutique et de Toxicologie à l'Université de Groningue, Pays-Bas ; Président de la Commission de la Pharmacopée néerlandaise

#### *Secrétaire :*

M. P. Blanc, Chef de la Section de Pharmacie, OMS

Le rapport sur la cinquième session de ce comité a paru originalement sous forme de document ronéographié (WHO/Pharm/88), en date du 7 novembre 1949.

# COMITÉ D'EXPERTS POUR L'UNIFICATION DES PHARMACOPÉES

## Rapport sur la cinquième session <sup>1</sup>

Le Comité d'experts pour l'Unification des Pharmacopées a tenu sa cinquième session à Genève, du 26 septembre au 5 octobre 1949.

### 1. Sujets provenant du rapport sur la quatrième session <sup>2</sup>

#### 1.1 *Décisions de la Deuxième Assemblée Mondiale de la Santé et du Conseil Exécutif*

Le comité a pris acte de l'approbation donnée par le Conseil Exécutif <sup>3</sup> et par la Deuxième Assemblée Mondiale de la Santé <sup>4</sup> aux rapports sur sa troisième et sur sa quatrième session ; de l'inscription au budget ordinaire d'un crédit qui doit permettre au comité de tenir deux sessions en 1950 ; du vote d'un crédit budgétaire pour la publication, en 1949, d'une édition anglaise de la *Pharmacopoea internationalis* (Ph.I.) et, en 1950, d'une édition française et d'une édition espagnole, et du fait que cet ouvrage pourra être distribué, sans autre formalité administrative, aussitôt qu'il sortira des presses.

Au sujet de la distribution de la *Pharmacopoea internationalis*, le comité a estimé qu'il ne serait pas indiqué de remettre à l'avance des exemplaires à des fabricants.

---

<sup>1</sup> Au cours de sa cinquième session, le Conseil Exécutif a adopté la résolution suivante :

Le Conseil Exécutif

- 1) PREND ACTE du rapport sur les travaux de la cinquième session du Comité d'experts pour l'Unification des Pharmacopées, et
- 2) AUTORISE sa publication ; ...

<sup>2</sup> *Org. mond. Santé : Sér. Rapp. techn.* 1950, 1

<sup>3</sup> *Actes off. Org. mond. Santé*, 14, 24 ; 22, 3

<sup>4</sup> *Actes off. Org. mond. Santé*, 21, 21

## 2. Préparation de la Pharmacopoea internationalis (Ph.I.)<sup>5</sup>

La plus grande partie de la session a été consacrée à l'examen des monographies et des annexes à paraître dans la première édition de la *Pharmacopoea internationalis*. Le comité a examiné des propositions de modifications et des rapports présentés par certains de ses membres, notamment au sujet des essais chimiques, des points de congélation, de fusion et d'ébullition, des doses usuelles et maxima, des densités, des solubilités, de la conservation, des formules et désignations chimiques, des solutions témoins et des réactifs.

Quatre-vingt-quatorze monographies, les règles générales et les annexes ont été approuvées. Il a été décidé que toutes les monographies et annexes qui n'ont pu être examinées en détail seraient revues par le Président et par le Secrétaire, en prenant en considération les principes généraux adoptés et les amendements proposés par les membres.

Il a été décidé que le Professeur Baggesgaard-Rasmussen aurait la responsabilité de tout le travail de laboratoire relatif à la vérification des densités.

Un certain nombre de projets de monographies destinées à l'édition française ont été examinés, et une terminologie française, correspondant aux expressions techniques anglaises pour les essais, les réactifs, etc., a été établie.

Les dispositions prises en vue de l'impression et de la publication de la Pharmacopée internationale ont été approuvées par le comité.

### 2.1 Examen des projets de monographies

Le comité a examiné quatorze projets de monographies qui avaient été préparés depuis sa session précédente ou qui avaient été renvoyés à celle-ci pour décision.

Les sept monographies ci-après ont été adoptées, sous réserve de certaines modifications : Quinidini Sulfas, Kalii Hydroxydum, Solutio Kalii

---

<sup>5</sup> Au cours de sa cinquième session, le Conseil Exécutif a adopté la résolution suivante :

Le Conseil Exécutif...

3) RECOMMANDE à la Troisième Assemblée Mondiale de la Santé l'adoption de la résolution suivante :

La Troisième Assemblée Mondiale de la Santé

1) DONNE SON APPROBATION à la *Pharmacopoea internationalis*, et

2) RECOMMANDE aux Etats Membres l'insertion éventuelle de ses dispositions dans les pharmacopées nationales, après l'adoption desdites dispositions par les autorités responsables des pharmacopées.

Hydroxydi, Quinini Hydrochloridum, Mepacrini Methanosulfonas, Pamaquinum et Pentaquini Phosphas.

Le comité a ajourné l'examen des quatre monographies suivantes : Streptomycinum, Penicillinum G Potassicum, Penicillinum G Natricum et Digitoxosidum (synonyme : Digitoxinum). Il a été décidé de les faire figurer dans un supplément, après que de nouvelles vérifications auront été faites.

Trois monographies — Toxinum Diphthericum Calefactum, Toxinum Diphthericum Diagnosticum, Toxinum Diphthericum Detoxicatum — ont été renvoyées au Comité d'experts pour la Standardisation biologique, qui les soumettra à un nouvel examen avant qu'elles ne prennent place dans la Pharmacopée internationale.

### 2.2 Formules développées et désignations chimiques

Le comité a examiné les formules développées ainsi que les désignations chimiques systématiques qui avaient été préparées par le Professeur Baggesgaard-Rasmussen, et établies sur la base du système Patterson (« Ring Index »)<sup>6</sup> et de la nomenclature des radicaux recommandée par l'Union internationale de Chimie.

Après avoir été revues, toutes les formules développées ont été adoptées, à l'exception de celle de Lanatosidum C, qui devra encore être étudiée en consultation avec le fabricant.

Les désignations chimiques systématiques ont également été revues et adoptées.

### 2.3 Poids atomiques ; poids moléculaires ; points et marges de fusion, points de congélation, points et marges d'ébullition ; densités ; solubilités

Le comité a décidé que le tableau des poids atomiques, établi sur la base du Tableau international de poids atomiques pour 1947, comprendrait seulement les éléments mentionnés dans les monographies ou les annexes, et que le poids moléculaire de chaque substance serait indiqué en tête de la monographie correspondante et non pas reproduit dans un tableau spécial.

Le comité a également adopté les rapports et les chiffres révisés, soumis par certains de ses membres, pour les points et marges de fusion, les points de congélation, les points et marges d'ébullition, les densités et les solubilités.

---

<sup>6</sup> Patterson, A. M. & Capell, L.T. (1940) *The ring index : a list of ring systems used in organic chemistry*, New York

#### 2.4 *Tableau des doses usuelles et maxima*

Le comité a examiné le tableau révisé des doses usuelles et maxima.<sup>7</sup> Après discussion, il a décidé que ce tableau ne donnerait pas de doses pour des médicaments autres que ceux décrits dans les monographies, et qu'un tableau plus complet figurerait en supplément.

Il a été entendu que la mention des doses maxima n'était pas toujours nécessaire, mais que la phrase suivante serait insérée dans l'introduction qui précède le tableau :

Dans un certain nombre de cas, la dose maxima n'a pas été précisée, soit que le médicament ait une faible toxicité, soit que sa posologie maxima n'ait pas encore été suffisamment fixée.

Le comité a pris acte de la communication du tableau à l'Association médicale mondiale ; cette dernière en discutera lors de son prochain congrès, qui s'ouvrira à Londres le 10 octobre 1949, et fera part de ses observations au Secrétariat.

Le comité s'est demandé si les doses pour enfants devaient figurer dans le tableau : il a décidé d'indiquer, dans l'introduction à celui-ci, que les doses, telles qu'elles sont établies, concernent seulement les adultes et doivent nécessairement être modifiées pour les enfants. Le Professeur Hazard a accepté de préparer un tableau de posologie infantile, qui figurera en supplément à la Pharmacopée internationale.

#### 2.5 *Annexe relative aux tamis et à la ténuité des poudres*

Après avoir pris connaissance des renseignements communiqués par l'Organisation internationale de Normalisation (ISO), le comité a décidé de donner, dans la Pharmacopée internationale, un tableau des tamis à utiliser. Le classement des tamis reposera sur les séries de nombres normaux établis par l'ISO et déjà adoptés par le Codex français (édition de 1937).

Le tableau doit comporter également un classement des poudres suivant leur ténuité, les dimensions effectives des mailles des tamis, les modules de ceux-ci et les marges tolérées.

#### 2.6 *Agents de dilution utilisés pour préparer les poudres normalisées*

L'utilisation générale de substances telles que l'amidon et le lactose comme agents de dilution pour préparer les poudres normalisées a fait

---

<sup>7</sup> WHO/Pharm/43 Rev. 2 et Add. 1 (documents de travail non publiés)

l'objet d'une discussion ; au cours de celle-ci, les modifications éventuelles du degré d'activité qui pourraient résulter de l'emploi du lactose avec des glucosides ont notamment été signalées. Le comité a décidé qu'il serait possible d'utiliser comme agents de dilution soit l'amidon, soit le lactose, étant toutefois spécifié que ce dernier produit ne devrait pas être employé avec des glucosides, notamment pour la préparation de la poudre normalisée de feuille de digitale.

#### 2.7 Liste des réactifs <sup>8</sup>

Le comité a décidé que la liste des réactifs indiquerait :

- 1) la concentration des solutions témoins en pourcentage ;
- 2) la normalité approximative entre parenthèses, une note explicative devant figurer dans l'annexe relative aux réactifs.

#### 2.8 Noms latins

Le comité a examiné les rapports présentés par ses membres, et revu les noms latins adoptés pour les substances figurant dans la *Pharmacopoea internationalis*.

#### 2.9 Marques déposées et brevets

Le comité a décidé d'insérer dans la Ph.I. une règle générale sur les noms utilisés comme marques déposées, rédigée dans le sens suivant :

Lorsqu'un nom quelconque servant à désigner un médicament décrit dans la *Pharmacopoea internationalis* constitue une marque déposée dans une partie quelconque du monde, ce nom peut seulement être employé lorsqu'il s'applique au produit fabriqué par les propriétaires de la dite marque déposée.

Il a également été décidé d'insérer une note générale visant les brevets, rédigée dans le sens suivant :

Certains médicaments figurent dans cette pharmacopée auxquels s'attachent des droits dérivant d'un brevet ou d'une demande de brevet. Dans la mesure où ces produits sont protégés par un brevet, leur inclusion dans cette pharmacopée ne confère ni n'implique aucune autorisation de fabrication.

---

<sup>8</sup> WHO/Pharm/85 (document de travail non publié)

2.10 *Dénominations communes de médicaments*<sup>9</sup>

Le comité a examiné la résolution adoptée par le Conseil Exécutif au cours de sa quatrième session et par laquelle le Directeur général est invité « à étudier les questions que soulève l'établissement d'un système de dénominations communes pour les nouveaux produits pharmaceutiques mis en vente sur le marché international et à faire rapport sur ces questions au Conseil, lors de sa sixième session » ;<sup>10</sup> il a entendu des exposés de ses membres sur la situation existant dans leurs pays respectifs et sur les systèmes qui y sont en vigueur.

Avant qu'un système international puisse fonctionner régulièrement, diverses difficultés, notamment d'ordre juridique, se présenteront sans doute, et il a paru souhaitable de consulter à ce sujet les gouvernements, les commissions nationales de pharmacopée, les associations de fabricants et l'Union internationale pour la Protection de la Propriété industrielle. Cependant, des listes de produits importants, pour lesquels des dénominations communes devraient être adoptées, seront préparées, et des renseignements seront recueillis sur les marques déposées et les réglementations

<sup>9</sup> Au cours de sa cinquième session, le Conseil Exécutif a adopté la résolution suivante :

Le Conseil Exécutif

- 1) PRIE le Directeur général de communiquer aux gouvernements, pour leur information, les principes énoncés par le Comité d'experts pour l'Unification des Pharmacopées ; et
- 2) RECOMMANDE à la Troisième Assemblée Mondiale de la Santé d'adopter la résolution ci-après :

La Troisième Assemblée Mondiale de la Santé,

Reconnaissant l'opportunité d'établir, sur le plan international, un système de désignations communes pour de nouveaux produits pharmaceutiques dont l'insertion ultérieure dans la *Pharmacopoea internationalis* pourrait être envisagée,

- 1) APPROUVE les principes généraux établis par le Comité d'experts pour l'Unification des Pharmacopées, lors de sa cinquième session ; et
- 2) DÉCIDE ce qui suit :
  - a) Le Comité d'experts pour l'Unification des Pharmacopées devrait choisir et approuver des dénominations communes pour des médicaments qui pourraient être décrits dans des éditions ultérieures de la *Pharmacopoea internationalis* ;
  - b) Le Directeur général devrait communiquer aux autorités nationales chargées des pharmacopées les dénominations de ce genre, que le comité d'experts choisira et établira de temps à autre, et il devrait recommander que ces désignations soient officiellement reconnues et approuvées et qu'elles soient adoptées comme noms de pharmacopée, s'il arrive que les substances en question soient comprises dans la Pharmacopée nationale ;
  - c) Ces recommandations devraient, en outre, demander que les Etats Membres prennent les mesures voulues, qui leur paraîtront adéquates, en vue de prévenir l'emploi, à des fins non autorisées, des dénominations choisies et d'empêcher, notamment, que ne soient accordés aux fabricants des droits exclusifs de propriété sur ces dénominations.

<sup>10</sup> *Actes off. Org. mond. Santé*, 22, 3

en vigueur dans les différents pays. Il se pourrait que, plus tard, la création d'un sous-comité spécialement chargé de ces questions apparaisse désirable.

Le comité, après avoir examiné les règles suivies par la British Pharmacopoeia Commission pour l'attribution de dénominations communes, les a adoptées avec la modification suivante :

Les noms déjà utilisés dans les pharmacopées nationales, ceux officiellement adoptés dans un pays quelconque ou ceux qui figurent dans la publication *New and Non-official Remedies* seront choisis de préférence.

Le comité soumettra au Directeur général un système de dénominations communes destiné à être présenté au Conseil Exécutif, lors de sa sixième session.

### 3. Consultations avec d'autres comités d'experts

#### 3.1 *Comité d'experts pour la Standardisation biologique*

3.1.1 *Titrage biologique.* Le comité d'experts pour l'Unification des Pharmacopées a décidé de faire figurer, parmi les règles générales, une note visant tous les étalons internationaux et précisant que les préparations-étalons nationales correspondant aux préparations-étalons internationales pourront remplacer ces dernières.

3.1.2 *Sérums antitoxiques.* Le comité s'est demandé s'il était nécessaire de faire figurer dans la Ph.I. des annexes relatives au titrage biologique des sérums. Estimant que ces annexes pourraient être d'une réelle utilité pour bien des pays, puisqu'il n'existe pas au demeurant de manuel international sur les méthodes de titrage des sérums antitoxiques, le comité a décidé qu'elles figureraient dans la Ph.I.

Il a été entendu que les monographies et les annexes seraient révisées en tenant compte des modifications proposées par le Comité d'experts pour la Standardisation biologique et seraient publiées sans être de nouveau soumises au Comité d'experts pour l'Unification des Pharmacopées.

Le comité a décidé de préparer une monographie supplémentaire — Serum Antihistolyticum — et de la faire paraître dans la première édition de la Ph.I.

3.1.3 *Folium Digitalis et Tinctura Digitalis.* Il a été décidé de compléter l'annexe relative aux méthodes de titrage biologique de Folium digitalis et de Tinctura Digitalis par l'adjonction du test du pigeon.

#### 3.2 *Comité d'experts des Drogues susceptibles d'engendrer la Toxicomanie*

Après avoir examiné les observations, formulées par certains membres du Comité d'experts des Drogues susceptibles d'engendrer la Toxicomanie,

sur les monographies concernant de telles drogues, le Comité d'experts pour l'Unification des Pharmacopées a décidé :

1) que le texte de la monographie de l'opium serait maintenu sans modifications ;

2) que le bitartrate de dihydrocodéine, le métopon, l'amidone et, tout autre médicament qui ferait l'objet d'une observation de la part du Comité d'experts des Drogues susceptibles d'engendrer la Toxicomanie, seraient traités en supplément.

### 3.3 Comité d'experts du Paludisme

Le Comité a constaté que des monographies avaient été préparées pour tous les remèdes dont l'inclusion dans la Ph.I. avait été recommandée par le Comité d'experts du Paludisme, sauf pour le mono-oxalate d'isopentaquine. Des renseignements seront fournis par le secrétaire du Comité d'experts du Paludisme sur ce remède dont une monographie sera préparée pour être insérée en supplément.

### 3.4 Comité d'experts de la Santé mentale

Le comité a pris acte d'une recommandation formulée par le Comité d'experts de la Santé mentale,<sup>11</sup> suivant laquelle il conviendrait d'établir une liste des médicaments les plus fréquemment utilisés dans la pratique psychiatrique, liste où figureraient pour chacun d'eux les différents noms commerciaux sous lesquels ils sont vendus. D'autres organes de l'OMS ont adressé au comité des recommandations analogues, portant sur les médicaments utilisés dans leurs domaines respectifs.

Le comité a décidé qu'une liste de synonymes, comprenant des désignations communes et des marques déposées, serait établie pour les médicaments figurant dans la *Pharmacopoea internationalis* et pour des remèdes importants se trouvant sur le marché international. Il a pensé que cette liste pourrait être publiée en 1950, sous forme de supplément au *Bulletin de l'Organisation Mondiale de la Santé*.

## 4. Autres questions

### 4.1 Treizième Assemblée générale de la Fédération internationale pharmaceutique

Après avoir entendu le rapport de son secrétaire sur la treizième Assemblée générale de la Fédération internationale pharmaceutique, tenue à Amsterdam du 28 août au 3 septembre 1949 et à laquelle il avait assisté

<sup>11</sup> *Org. mond. Santé : Sér. Rapp. techn.* 1950, 9

en qualité d'observateur de l'OMS, le comité a pris acte de la résolution suivante adoptée par cette assemblée et demandant :

- « 1) que le contrôle des médicaments spécialisés soit organisé partout avec une large participation du corps pharmaceutique national ;
- 2) que toute réglementation soit basée sur l'immatriculation et le visa obligatoire de toute spécialité avant la mise sur le marché ;
- 3) que tout produit mis sur le marché porte clairement et de façon non équivoque la formule la plus complète possible ;
- 4) que la répression des fraudes soit accompagnée d'un contrôle périodique des produits existant sur le marché. »

Le comité a exprimé l'avis que les problèmes concernant le contrôle des produits biologiques, pharmaceutiques, et de substances analogues se trouvant sur le marché international, ainsi que ceux qui sont relatifs à la publicité et à l'étiquetage de ces produits, sont du ressort de l'OMS, en vertu des dispositions de sa Constitution.

Le comité a décidé de poursuivre l'étude de ces questions, notamment en ce qui concerne l'étiquetage des produits susvisés.

#### 4.2 *Suppléments à la Pharmacopée internationale*

Les connaissances scientifiques relatives à certains médicaments, et à leurs méthodes de dosage chimique ou de titrage biologique, faisant des progrès constants et rapides, il n'a pas été possible d'achever les monographies qui les concernent à temps pour les publier dans la Ph.I.

Le comité recommande, en conséquence, d'entreprendre dès maintenant la préparation d'un premier supplément à la *Pharmacopoea internationalis* et suggère d'en faire paraître en 1950 deux éditions, anglaise et française, puis en 1951 une édition espagnole.

Le comité a établi, pour figurer dans ce supplément, une liste de monographies et d'annexes, dont il a réparti la rédaction entre ses membres (voir Annexe 1).

**Annexe 1****MONOGRAPHIES A FAIRE FIGURER EN SUPPLÉMENT****Nouveaux projets de monographies à rédiger par les  
membres du comité**

Le Professeur Baggesgaard-Rasmussen a accepté de préparer les monographies de :

Amidonum  
Dichlorophenarsini Hydrochloridum  
Metoponum  
Oxophenarsini Hydrochloridum  
Thyroideum (titrage)

Le Professeur Cook a accepté de préparer les monographies de :

Acidum Folicum  
Aureomycinum  
Chloromycetinum  
Tyrothricinum  
Vitaminum B<sub>12</sub>

et sur les sujets suivants :

Injections  
Solutions pour transfusions sanguines  
Comprimés

Le Professeur Fahmy a accepté de préparer les monographies de :

Dihydrocodeinonum Bitartaricum  
Dihydromorphinonum Hydrochloridum  
Oxydihydrocodeinonum Hydrochloridum

Le Professeur Flück a accepté de préparer la monographie de :

Thyroideum (description)

Le Dr Hampshire a accepté de préparer les monographies de :

Dimercaprolum  
Dihydrostreptomycinum  
Gonadotrophinum Chorionicum  
Gonadotrophinum Chorionicum Serum  
Isopropylthiouracilum  
Suraminum Natricum

Le Professeur Hazard a accepté de préparer les monographies de :

Aspergillum  
Digitoxosidum (revision)

et de continuer à aider à la préparation du texte français des monographies et noms chimiques systématiques.

Le Professeur van Os a accepté de préparer les monographies sur les sujets suivants :

DDT  
Isopentaquini Mono-oxalas

#### **Monographies rédigées**

Penicillinum G Potassicum  
Penicillinum G Natricum  
Streptomycinum  
Tinctura Aconiti  
Tinctura Belladonnae  
Tinctura Colchici  
Tinctura Hyoscyami Mutici  
Tinctura Hyoscyami Nigri  
Tinctura Ipecacuanhae  
Tinctura Strychni  
Tinctura Scillae

---

# PUBLICATIONS DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ \*

## ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ SÉRIE DE RAPPORTS TECHNIQUES

(Edition française et édition anglaise)

	Prix Fr. s.
1. Comité d'experts pour l'Unification des Pharmacopées : Rapport sur la quatrième session . . . . .	0,40
2. Comité d'experts pour la Standardisation biologique : Rapport sur la troisième session . . . . .	0,80
3. Comité d'experts pour la Standardisation biologique : Rapport du Sous-Comité des Vitamines liposolubles . . . . .	0,40
4. Comité d'experts des Insecticides : Rapport sur la première session . . . . .	<i>A paraître</i>
5. Comité d'experts des Statistiques sanitaires : Rapport sur la première session . . . . .	0,40
6. Vaccination contre les maladies contagieuses courantes de l'enfance . . . . .	0,60
7. Comité d'experts de la Tuberculose : Rapport sur la quatrième session . . . . .	0,60
8. Comité d'experts du Paludisme : Rapport sur la troisième session . . . . .	<i>A paraître</i>
9. Comité d'experts de la Santé mentale : Rapport sur la première session . . . . .	1,20
10. Comité d'experts de l'Assainissement : Rapport sur la première session . . . . .	1,—
11. Comité d'experts de la Peste : Rapport sur la première session . . . . .	<i>A paraître</i>
12. Comité d'experts pour l'Unification des Pharmacopées : Rapport sur la cinquième session . . . . .	0,40
13. Comité d'experts des Maladies vénériennes : Rapport sur la troisième session . . . . .	
14. Comité d'experts des Maladies vénériennes : Rapport du Sous-Comité de la Sérologie et des Techniques de Laboratoire . . . . .	
15. Lutte antivénérienne aux Etats-Unis : Rapport de la Commission de l'OMS pour l'Etude de la Syphilis . . . . .	
16. Comité mixte OAA/OMS d'experts de l'Alimentation et de la Nutrition . . . . .	<i>A paraître</i>
17. Groupe mixte OIHP/OMS d'études sur la Schistosomiase africaine : Rapport sur la première session . . . . .	
18. Groupe mixte OIHP/OMS d'études sur le Choléra : Rapport sur la troisième session . . . . .	
19. Groupe consultatif d'experts de la Fièvre jaune : Rapport sur la première session . . . . .	
20. Comité d'experts de l'Epidémiologie internationale et de la Quarantaine : Rapport sur la deuxième session . . . . .	
21. Comité d'experts des Drogues susceptibles d'engendrer la Toxicomanie : Rapport sur la deuxième session . . . . .	0,40

### Commandes en gros

Pour toute commande d'au moins 100 exemplaires, il est consenti aux administrations et organisations sanitaires une remise de 20 %. Adresser les commandes à l'Organisation Mondiale de la Santé, Section des Ventes, Palais des Nations, Genève, Suisse.

\* Tous les prix s'entendent franco de port.

## BULLETIN DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

Le *Bulletin de l'Organisation Mondiale de la Santé*, publié trimestriellement en deux éditions distinctes (française et anglaise), est le principal organe scientifique de l'OMS. Il a succédé au *Bulletin mensuel de l'Office International d'Hygiène Publique* et au *Bulletin de l'Organisation d'Hygiène de la Société des Nations*. Le *Bulletin* est destiné à porter à la connaissance des gouvernements, des administrations sanitaires et du corps médical, des documents techniques examinés ou préparés par des comités d'experts, des articles originaux sur des sujets scientifiques ou des questions de santé publique présentant une importance internationale, et à fournir des renseignements bibliographiques.

Le N° 3 du volume 2 du *Bulletin* contient, outre une partie bibliographique, les articles suivants :

BCG sur milieu de Sauton : Influence d'une longue série de réensemencements sur les caractères morphologiques et biologiques des cultures de BCG — *F. Van Deinse & Françoise Sénéchal*

La technique des tests tuberculiques : Étude comparée —  
*H. J. Ustvedt*

La réaction locale dans la vaccination au BCG — *H. J. Ustvedt*

La tuberculose chez les sujets vaccinés au BCG — *H. J. Ustvedt*

Le numéro . . . . . Fr. s. 6,—

Abonnement pour un volume . . . . . Fr. s. 24,—

Des suppléments relatifs à des travaux trop détaillés pour être inclus dans le *Bulletin* lui-même sont publiés de temps à autre.

### Supplément 1

Manuel de la Classification statistique internationale des Maladies, Traumatismes et Causes de Décès : Sixième Revision des Nomenclatures internationales des Maladies et Causes de Décès, 2 volumes.

Prix de l'ouvrage complet . . . . . Fr. s. 24,—

Les commandes et les demandes d'abonnement doivent être adressées soit à l'un des libraires dont la liste figure à la dernière page de la couverture, soit directement à l'Organisation Mondiale de la Santé, Section des Ventes, Palais des Nations, Genève, Suisse.

## CHRONIQUE DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

(Publication mensuelle : éditions française, anglaise, espagnole, chinoise et russe)

La *Chronique* contient des informations d'ordre général sur l'Organisation, sur l'orientation de ses travaux, sur les réunions de ses comités d'experts, et des résumés de ses principales publications techniques.

Prix de l'abonnement pour 1950 . . . . . Fr. s. 7,50  
Le numéro . . . . . Fr. s. 0,75

Numéro spécimen envoyé gratuitement sur demande.

---

## RECUEIL INTERNATIONAL DE LÉGISLATION SANITAIRE

(Edition française et édition anglaise)

Le *Recueil* contient le texte intégral ou des extraits de lois et règlements nationaux relatifs à la santé publique et aux questions connexes, ainsi qu'une liste de textes législatifs récents en ces matières.

Abonnement pour un volume . . . . . Fr. s. 20,—  
Le numéro . . . . . Fr. s. 5,—

---

## RELEVÉ ÉPIDÉMIOLOGIQUE HEBDOMADAIRE

(Bilingue : français et anglais)

Destinée aux administrations sanitaires nationales et aux services de santé des ports et frontières, cette publication contient les notifications relatives aux maladies qualifiées de « pestilentielles » dans les conventions sanitaires internationales, ainsi que tous autres renseignements concernant l'application de ces conventions.

Le *Relevé* n'est pas mis en vente séparément, mais il peut être obtenu avec le *Rapport épidémiologique et démographique* (voir ci-dessous).

---

## RAPPORT ÉPIDÉMIOLOGIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE

(Bilingue : français et anglais)

Le *Rapport*, publié mensuellement, contient des statistiques des maladies contagieuses, de la natalité et de la mortalité, et des articles sur des questions épidémiologiques et démographiques.

Prix de l'abonnement pour 1950 . . . . . Fr. s. 20,—  
Le numéro . . . . . Fr. s. 2,—  
Prix de l'abonnement annuel comprenant  
le *Relevé épidémiologique hebdomadaire* Fr. s. 32,—